

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°30 - JUIN 2019



L'irrigation : une des 3 missions historiques de la concession à renforcer pour un développement équilibré des territoires liés au fleuve

Dans un contexte de changements globaux (changement climatique, démographie, défi énergétique...) et de nécessaires adaptations, le projet de prolongation de la concession du Rhône est l'occasion de valoriser la mission irrigation pour accompagner de façon efficace l'agriculture dans ses réponses face aux défis actuels : une production active répondant aux nouveaux mode de consommation (local, bio...) , aux attentes sociétales en termes de qualité et d'environnement, au changement climatique, au maintien des espaces ruraux... tout en étant économiquement viable.

Chambre d'Agriculture de l'Isère

Président : Jean-Claude DARLET
Siège Administratif : Chambre
d'Agriculture de l'Isère
40, av M. Berthelot – CS92608
Tél : 04 76 20 88 68
accueil@isere.chambagri.fr

CAHIER D'ACTEUR

Présentation de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

La Chambre d'Agriculture s'est investit dans la gestion de l'eau depuis les années 2000 en partenariat avec les services de l'Etat.

A ce titre, elle est intégrée dans toutes les concertations relatives au sujet et participe activement à la gestion des prélèvements.

En 2013, la Chambre d'Agriculture a été désignée Organisme Unique de Gestion collective et gère depuis 2018 la répartition des volumes prélevables par l'agriculture sur un périmètre de 25 300 ha (environ 65 Mm³) dont le Rhône en rive droite.

L'agriculture irriguée : un plus pour la santé économique des exploitations

En Isère, 3 600 ha sont irrigués à partir du Rhône ou de sa nappe d'accompagnement, ce qui représente 15 % des surfaces irriguées du département. Les autorisations actuelles se montent à environ 11 Mm³ avec un débit autorisé de l'ordre de 3 m³/s. La ressource Rhône représente un gisement potentiel non négligeable de substitution de prélèvements sensibles et de création de superficies irriguées nouvelles.

D'une manière générale, la conjoncture économique agricole actuelle place les exploitations agricoles dans des situations délicates et parfois difficiles et les exploitants doivent faire preuve d'une adaptabilité constante afin de maintenir l'activité et sécuriser les revenus.

L'irrigation permet la sécurisation des rendements et l'augmentation des marges sur cultures classiques mais plus encore, elle ouvre des perspectives de cultures très larges pour les territoires offrant ainsi la possibilité de diversification sur des niches à forte valeur ajoutée et parfois sur plusieurs ateliers qui permettent une moins grande dépendance et une augmentation de la rentabilité des exploitations.

La possibilité de travailler en circuit courts sur des approvisionnements locaux en cultures spécialisées : maraîchage, petits fruits, noisettes, plantes aromatiques mais aussi sur des ateliers viande (bovins, volailles...) et notamment sur de l'agriculture biologique est également un des gros avantages de l'irrigation

L'irrigation permet aussi d'accroître la transmissibilité des exploitations : dans le cadre familial en permettant la viabilité économique de l'exploitation ou hors cadre familial en permettant la division d'exploitation en petites surfaces valorisables sur des cultures spécialisées.

La mission irrigation à renforcer pour tenir compte des changements globaux

Les réserves en eau peuvent encore permettre de sauvegarder le potentiel nourricier des territoires

Au titre de son cahier des charges général, et via les cahiers des charges spéciaux de chacun des 19 ouvrages hydro-électriques, l'Etat a historiquement inscrit pour l'agriculture un débit cumulé de 102 m³/s de réserves en eau, droit d'eau permettant le développement de l'irrigation au bénéfice des territoires concernés par ces aménagements.

Or au cours des deux dernières décennies, les surfaces irriguées et les terres les plus profondes, à forte réserve en eau, ont fortement reculé face à une urbanisation et une artificialisation des sols toujours croissantes. Aujourd'hui, avec le changement climatique (augmentation des besoins en eau des plantes liée à l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration) et malgré les techniques culturales permettant de limiter les besoins en eau, de nouveaux besoins en irrigation apparaissent.

Comme pour la préservation des milieux, la gestion équilibrée du fleuve doit anticiper la nécessité de l'adaptation au changement climatique et intégrer l'enjeu stratégique de la sécurisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation pour les productions agricoles et alimentaires ainsi que les services environnementaux associés.

Ces réserves en eau doivent être maintenues et augmentées si de nouveaux aménagements voient le jour.

L'énergie réservée : un soutien indispensable pour poursuivre les économies d'eau et d'énergie

Illustration même du modèle redistributif, la réserve en force, contribution de la concession à la facture en énergie électrique des stations de pompage, est primordiale pour soutenir le bon fonctionnement des réseaux d'irrigation.

Aujourd'hui en effet, quand leurs capacités financières le permettent, les gestionnaires des réseaux d'irrigation (ASA, Sociétés d'Aménagement Régionales et Syndicats d'irrigation) investissent dans des modes de prélèvements moins énergivores et dont la conception permet une gestion plus dynamique de la ressource.

Cette prolongation doit être l'occasion de tenir compte des évolutions des aménagements agricoles pour actualiser et optimiser ce système de redistribution tout en approvisionnant de nouveaux projets.

Actualiser et poursuivre le soutien à la facture énergétique des réseaux d'irrigation est un moyen supplémentaire pour assurer la pérennité de l'irrigation collective garante d'une gestion intégrée de la ressource.



(Crédit photo : CA 38)

Intégrer les projets d'irrigation dans le programme d'études et de travaux supplémentaires

Si des investissements structurant pour l'avenir pour la production hydroélectrique et la navigation ont bien été prévus dans le programme de travaux et d'études supplémentaires (500 M€), le projet de prolongation en tant que tel n'apporte pas de véritable réponse face aux besoins croissants en matière de desserte en eau pour des réseaux collectifs pour l'irrigation.

Or de nouveaux projets de territoire émergent ou sont déjà en phase d'étude (Projet de territoire Reventin Chonas St Prim sur 1000 ha pour un débit d'équipement de l'ordre de 1 m³/s – Extension de périmètre sur Chavanoz sur 240 ha pour un débit d'équipement de l'ordre de 0,3 m³/s - Projet de substitution nappe et extension sur Leyrieu sur pour un débit d'équipement de l'ordre de 0,4 m³/s). Le Schéma Stratégique de Développement de l'Irrigation en Isère cible la ressource Rhône pour les extensions, la substitution et la création de nouvelles surfaces irriguées.

Potentiellement, le Rhône pourrait être sollicité à hauteur de 2000 ha à moyen-long terme sur le département entre le haut Rhone et le bas Rhone.

Les coûts des aménagements hydrauliques pour une irrigation à haut niveau d'efficacité représentent des investissements tels que la combinaison des sources de financements est incontournable (autofinancement des irrigants, collectivités locales, fonds européens...).

Une ligne doit être ouverte dans ce programme d'étude et de travaux et consacrée à l'accompagnement de ces projets d'irrigation (création, extension, redéploiement ou substitution) avec un taux suffisant pour permettre un effet levier notamment sur la mobilisation de fonds européens.

Un volet agricole du schéma directeur à coécrire pour diversifier les offres de l'agriculture en services environnementaux

Les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique

Avec en complément de la modernisation des réseaux un soutien ciblant l'amélioration des systèmes d'apport et techniques de pilotage de l'irrigation à la parcelle, les économies d'eau pourront encore progresser.

La contribution du concessionnaire en direction des études et travaux concernant des projets portés par les syndicats d'irrigants et les chambres d'agriculture, en lien avec les collectivités locales, pour des diagnostics et l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation doit pour cela être poursuivie.

Pour renforcer l'efficacité et les économies d'eau à l'échelle de la parcelle, l'amélioration de la conduite des irrigations par les irrigants est un levier tout aussi important que le choix de matériels hydro-économiques.

L'accompagnement doit donc également être étendu et amplifié dans le champ des innovations pour la facilitation et la massification du pilotage de l'irrigation au niveau des exploitations avec notamment la mise en place et en réseaux de stations de mesures en continu (données météo, réserve en eau des sols...) et le développement d'outils connectés.



(Crédit photo : CA 38)

Protection des sols et biodiversité

La recherche d'une agriculture plus résiliente, économe en intrants et économiquement performante passe effectivement par des expérimentations sur les plateformes et dispositifs en station. Mais l'efficacité technico-économique de ces agro-systèmes innovants doit aussi se vérifier au travers le développement et la mise en réseaux d'exploitants.

Energie et agriculture

Les deux volets proposés pour cet axe dans le projet vont bien dans le sens des attentes des irrigants gestionnaires de réseaux et des exploitants agricoles.

Il faut effectivement d'un côté renforcer les études et travaux concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes et réseaux d'irrigation mais aussi travailler à la généralisation du bilan énergétique à l'échelle des exploitations.

En parallèle, il convient de préparer l'avenir avec des projets pilotes novateurs pour la production d'énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Les expérimentations sur l'agrivoltaïsme dynamique ou la mise en place de panneaux flottants sur des réserves en eau sont deux exemples de types de pistes à suivre.

Stockage de Carbone

L'agriculture en général et l'agriculture irriguée a fortiori représente un poumon vert pour la vallée du Rhône.

Grâce à la photosynthèse, les plantes cultivées captent le carbone contenu dans le CO₂ pour le transformer en sucres sous action de la lumière tout en rejetant de l'oxygène dans l'atmosphère.

Ce carbone se stocke dans les réserves de la plante (fruits, graines) mais aussi dans le sol.

Ce processus atténue les émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

A l'heure où le Haut Conseil du Climat dresse un bilan défavorable en terme de réduction des gaz à effet de serre, la conciliation entre la production d'énergie verte et le maintien et le développement de l'agriculture représente une réponse objective.

Prolongation de la concession :

Une gestion multi-usages du Rhône est possible

Le Rhône est un fleuve puissant en capacité de continuer à répondre à l'ensemble des usages...

Tout en tenant compte des évolutions probables de son régime hydrologique liées au changement climatique (et aux incertitudes des modèles), le fleuve Rhône restera mobilisable pour répondre aux différents usages le sollicitant.

... à la condition d'améliorer son mode de gestion

Le régime d'écoulement du Rhône étant artificialisé, d'importantes variations du débit liées au turbinage sont mesurées avec des variations quotidiennes parfois supérieures à 200 m³/s (soit environ 19 % du débit moyen du Rhône à Ternay).

Ces variations jouent sur la hauteur d'eau et les baisses entraînées peuvent avoir un impact sur les installations de prélèvement.

Le Rhône doit donc pour l'avenir faire l'objet d'une gestion plus fine et plus dynamique tenant compte des différents aménagements et prélèvements pour assurer la cohabitation entre les trois usages soutenus par la concession. Un renforcement des échanges et des liens entre ces gestionnaires est indispensable.

Conciliation des usages

La prolongation de la concession annonce l'intégration d'une portion de fleuve non concédée jusqu'alors sur le tronçon (Rhône en aval de Sault-Brenaz) et la réalisation d'un nouveau barrage à hauteur de St Romain de Jalionas juste en amont de la confluence avec la Bourbre. Il s'agira de bien prendre en compte les éventuels impact sur ce cours d'eau et notamment sur sa ligne d'eau car de nombreux prélèvements agricoles sont réalisés sur la Bourbre mais également sur la nappe elle-même dépendante du niveau de la Bourbre. Ce projet de barrage ne doit pas diminuer les volumes prélevables sur la Bourbre.

Dans le même esprit, cet aménagement devra bien prendre en compte les installations déjà existantes sur le Rhône afin de ne pas occasionner de préjudice.

De manière générale, si des compensations sont à prévoir dans le cadre de cet aménagement, elles devront être discutées avec les maîtres d'ouvrages et la Chambre d'Agriculture.

CONCLUSION

Dans un contexte de choix stratégiques pour l'adaptation aux changements globaux, ce projet de prolongation de la concession est l'occasion de mieux accompagner l'agriculture des territoires liés au fleuve Rhône en lui permettant de jouer pleinement tous ses rôles, tout en répondant aux nombreuses attentes de la société :

- sécuriser la production de biens agricoles et alimentaires locaux de qualité grâce à l'irrigation,
- participer plus activement à l'atténuation du changement climatique (nexus eau-énergie-agriculture) et à la prévention des risques (inondation, incendies),
- offrir davantage de services environnementaux (biodiversité, paysages, stockage du carbone...).